

Le 16 mars 2011 INS C

0470 Rapport de gestion 2010 de l'Université de Berne

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant l'Université sont définis dans la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations du Conseil-exécutif à l'Université de Berne pour les années 2010 à 2013 (ACE 2243 du 23 décembre 2009).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que le rapport de gestion 2010 de l'Université de Berne ne fait état d'aucun changement d'orientation important par rapport aux objectifs et directives fixés dans le mandat de prestations. Les objectifs ont été en majorité atteints et les directives suivies.



- En Suisse, 126 829 étudiants et étudiantes étaient inscrits dans une haute école universitaire durant l'année 2009-2010, soit environ cinq pour cent de plus que l'année précédente. Avec ses 13 912 étudiants et étudiantes (filiales débouchant sur un DAS ou un CAS non comprises), l'Université de Berne est la plus grande université du Plateau. Elle accueille onze pour cent des personnes étudiant dans une haute école universitaire suisse. Durant l'année sous revue, son offre de formations comptait 42 filières de bachelor et 67 filières de master.
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons inscrits à l'Université de Berne a de nouveau progressé (semestre de printemps 2010 : 4 391 inscrits, soit une hausse de 1,7 pour cent par rapport à l'année précédente). Ce nombre est bien supérieur à celui des étudiants et étudiantes bernois immatriculés dans les universités d'autres cantons (semestre de printemps 2010 : 2 382 inscrits). En même temps, le nombre de personnes étrangères étudiant à l'Université de Berne a légèrement augmenté, atteignant 12 pour cent. En comparaison suisse, l'Université de Berne est celle qui enregistre la part la moins élevée d'étudiants étrangers.
- La mise en œuvre de la réforme de Bologne a été finalisée pour les cycles de bachelor et de master. Elle va désormais être poursuivie pour le cycle de doctorat et consolidée pour l'ensemble des programmes. Un groupe de travail interne à l'université a été institué dans le but d'éliminer les lacunes constatées.
- Pour faire face à l'accroissement des effectifs, les conditions d'encadrement ont pu être stabilisées à défaut d'être franchement améliorées. Dans les domaines où ces conditions sont particulièrement mauvaises (psychologie, gestion d'entreprise et sport), les mesures d'amélioration mises en œuvre doivent être poursuivies, ce qui représente un défi au vu des moyens financiers limités dont dispose l'Université. Des restrictions d'admission pourraient voir le jour dans les sciences sportives à partir du semestre d'automne 2011.
- En mettant en œuvre sa « Stratégie 2012 », l'Université de Berne entend améliorer en permanence ses prestations et sa compétitivité à l'échelle nationale et internationale.

Les mesures de développement identitaire énoncées dans la stratégie sont résolument poursuivies. Ainsi un « Centre for Development and Environment (CDE) » a-t-il été créé et des préparatifs pour la constitution d'un « Centre pour les sciences régionales » ont été entrepris en relation avec le projet de région de la capitale suisse. L'Université de Berne pourrait consolider sa position dans des domaines précis de spécialité aux niveaux national et international.

- L'Université de Berne s'est vu attribuer deux des huit nouveaux Pôles de recherche nationaux (PRN), dont l'un est dirigé conjointement avec l'EPF de Zurich. Des chercheurs bernois participent également dans une large mesure à un autre pôle. Les PRN apportent une contribution essentielle au développement identitaire. L'Université de Berne a également accueilli des professeurs boursiers supplémentaires avec l'aval du Fonds national suisse. Sur le plan de la recherche, 2010 a été une excellente année.
- En première année de médecine humaine, 30 places supplémentaires ont été créées depuis le semestre d'hiver 2010-2011, ce qui porte le nombre total de places à 180. Cette augmentation fait suite aux discussions menées au niveau suisse sur les mesures à mettre en oeuvre pour assurer les soins médicaux à l'avenir. Elle n'a aucune incidence sur les coûts dans le cadre du budget global de l'université.
- La HESB et l'Université de Berne ont signé une convention-cadre dans le but d'intensifier leur coopération et, ce faisant, de consolider l'assise du site académique bernois. Les deux partenaires collaborent déjà avec succès, notamment pour la filière de master en Biomedical Engineering (technique biomédicale) et pour le projet pilote prévu de Graduate School for Arts (Haute école des arts).
- La mise en place d'un système de gestion de la qualité à la fois intégré et structuré a bien avancé mais n'est pas encore achevée. Il doit remplir les exigences posées par la Conférence universitaire suisse (CUS) pour obtenir une accréditation.
- Alors que les recettes provenant de tiers de l'Université de Berne continuent d'augmenter (hausse de plus de 70 pour cent depuis l'année 2000), la contribution cantonale stagne. Le manque imputable à la baisse de la subvention cantonale par étudiant-e intervenue ces dernières années a pu être compensé partiellement par les rentrées de tiers.

Un entretien de controlling sur l'année académique 2009-2010 a eu lieu le 9 février 2011 entre le Conseil-exécutif et la direction de l'Université. Cette dernière a rendu compte au Conseil-exécutif de son mandat de prestations. Le Conseil-exécutif a pris acte du fait que l'Université s'acquitte de manière irréprochable de son mandat législatif.

2. Bases légales

- Article 60 et article 72, lettre b de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11)
- Point 4 de l'arrêté du Conseil-exécutif n°0899 du 16 juin 2010 (« Jahresabschluss- und Geschäftsberichtsprozess 2010 : Terminplanung »)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2010 de l'Université de Berne.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier :

